



www.L214.com

# L214 #5

## *May*

## Restauration collective

Le droit de ne pas manger d'animaux

## Monoprix

Stop aux œufs de batterie

## Politique et animaux

Demain les animaux voteront ?

QUADRIMESTRIEL - NUMERO 5 - FEVRIER / MAI 2012



Pour suivre l'actualité de L214, inscrivez-vous sur [www.L214.com/lettre](http://www.L214.com/lettre)

**Directeur de publication**  
Antoine COMITI  
Président de L214

**Rédaction**  
Sébastien ARSAC  
Coralie FAMBRINI  
Johanne MIELCAREK  
Estiva REUS

**Maquette**  
Hugues BERNARD

**Contact mail**  
contact@L214.com

**Impression**  
Imprimerie Clément  
Avèze 30120 - Le Vigan Cedex  
Certifiée Imprim'vert  
Papier 100 % recyclé

**Photo de couverture**  
Hugues BERNARD  
Zora, 2 ans, libre.

**Illustrations**  
p3 : Charlie Hebdo - Catherine

**Association L214**  
Association loi 1901

**Adresse postale** (France)  
L214 - BP 96 - 69672 Bron Cedex

**ISSN** : 2110-1280  
**Dépot légal** : à parution

**Prochain numéro**  
Juin 2012

L'association L214 tire son nom de l'article L214-1 du code rural qui reconnaît que les animaux sont des êtres sensibles.

Vous pouvez utiliser et diffuser à votre convenance les textes et photos du L214 Mag, selon les termes de la Creative Commons Paternité 3.0 Unported License. Sauf mention contraire, les textes et photos sont à créditer à L214.



✓ Vous êtes, plus que jamais, nombreux à nous envoyer, par mail mais aussi par courrier, des articles bien choisis, des encouragements, des mots de soutien... Autant de messages réconfortants qui nourrissent à chaque fois un peu plus notre envie de faire changer les choses pour les animaux.

Et de savoir que nous sommes de plus en plus à être révoltés par la façon dont ils sont traités nous donne des ailes pour mener des enquêtes, rédiger des courriers et des communiqués, organiser des manifestations...

Chaque enveloppe ouverte au secrétariat comporte en général un chèque qui va contribuer efficacement aux frais de l'association, mais aussi, bien souvent, une jolie carte ou une histoire personnelle qui nous fait chaud au cœur.

Par exemple nous avons pu découvrir l'existence de Fifi et Loulou, deux magnifiques canards, ou encore Bibi, Chochotte et Scott, des lapins. Eux ne connaissent pas

les lugubres cages des élevages intensifs, et ne vont pas finir tués, car ils ont la chance de vivre choyés, entourés d'humains qui les aiment. En nous parlant de vos amis, vous nous rappelez combien peut être merveilleuse la relation entre humains et animaux, lorsque ceux-ci ne sont pas exploités pour être mangés.

A ce propos d'ailleurs, plusieurs d'entre vous, de tous âges et de tous horizons, nous écrivent pour évoquer leur passage au végétarisme, après avoir compris ce qu'enduraient les sans-voix dans les élevages, et ce qu'impliquait la consommation de viande et de produits animaux. Tous ces témoignages ne font que nous conforter dans notre volonté d'avancer vers un monde où les lapins, les vaches, les cochons, les poissons, les oiseaux et tous les animaux cesseraient enfin d'être mutilés, enfermés, brutalisés, égorgés, électrocutés.

Merci à vous tous de contribuer, par chaque action que vous faites pour ceux qui n'ont pas eu la chance de naître humains, à rendre ce monde possible un jour.

Coralie Fambrini, secrétaire de L214

## L214, agir pour les animaux

**Nos pratiques causent des torts immenses aux animaux. L'association L214 enchaîne enquêtes, dossiers et actions pour mettre fin à l'invisibilité de ce qu'ils endurent. Elle s'emploie à ouvrir le débat public sur la question animale.**

Une injustice permanente frappe des milliards d'êtres sensibles provoquant souffrances et morts à grande échelle. Ils naissent doués de sensations, d'émotions, d'aspirations à poursuivre leurs propres buts. Ils deviennent « animaux de cirque », « animaux de laboratoire », « animaux de combat », « gibier », « produits de la pêche » ou « animaux de ferme ». Dès lors, leur propre vie ne compte plus.

L214 travaille plus particulièrement à la protection des animaux dans les

élevages, les transports et les abattoirs. Sur le terrain, l'association réalise des enquêtes filmées et documentées. Elle révèle les souffrances imposées aux animaux et soutient activement les mesures concrètes permettant de les amenuiser ou de les supprimer.

L214 encourage les consommateurs à adopter une attitude d'achat responsable. Au mieux en se passant de produits d'origine animale, au minimum en réduisant leur consommation de ces produits et en refusant

ceux issus des élevages de type intensif. L214 souhaite que notre société en arrive à reconnaître que les animaux ne sont pas des biens à notre disposition et ne permette plus qu'ils soient utilisés comme tels.

S'engager pour les animaux peut prendre des formes très diverses et créatives. Vous rêvez d'un monde plus juste et moins violent envers les êtres sensibles ?

Ensemble, faisons que ce rêve devienne réalité.

# Restauration collective

## L'État impose les produits animaux à tous les repas

**Le gouvernement a rendu obligatoires les produits animaux dans les menus des cantines scolaires. Une réglementation similaire est en préparation pour les hôpitaux, crèches, prisons et maisons de retraite. L214 s'engage activement contre ces textes qui offrent des débouchés garantis aux produits de l'élevage et de la pêche, pour le plus grand malheur des animaux.**

**STOP!**



que grâce à la production de masse fournie par l'aquaculture, la pêche et l'élevage industriels, c'est-à-dire avec des méthodes qui font subir le pire à un maximum d'animaux.

### Un modèle alimentaire désastreux

La réglementation promulguée vise à former les habitudes alimentaires des jeunes et, au-delà, à servir de

modèle à l'ensemble de la population. Elle érige en norme un modèle alimentaire fondé sur une hyper consommation de produits d'origine animale : un modèle égoïste qui accapare une part démesurée des ressources agricoles alors que près d'un milliard de personnes souffrent de la faim, un modèle au coût effroyable en termes de souffrance animale, un modèle destructeur pour l'environnement.

### Liberté de conscience ?

**En France, non.**

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne garantit la liberté de conscience, de pensée et de religion et précise que ce droit implique « la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou collectivement, en public ou en privé ».

Pourtant, les enfants issus des familles végétariennes ou végétaliennes par éthique envers les animaux n'auront d'autre recours que de se contenter de repas incomplets, en écartant les aliments qu'ils ne peuvent consommer en conscience. Idem pour les enfants issus de familles qui refusent la viande servie en collectivité par conviction religieuse.

### Tout ça pour quoi ?

La réglementation « restauration scolaire » a été élaborée par le ministère de l'Agriculture. Elle a été présentée comme un louable effort pour assurer l'équilibre alimentaire chez les jeunes (au prix d'une intoxication nutritionnelle : passer sous silence les protéines végétales, faire croire que la santé osseuse exige l'overdose de produits laitiers...). Une dépêche AFP du 21 janvier 2010 suggère que l'intention première est tout autre : « Le ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, a annoncé la mise en place d'un programme national pour l'alimentation avec pour objectif prioritaire de défendre le secteur agricole (...) ce programme (...) vise aussi à freiner l'impact de certains discours, comme celui de l'ex-Beatle Paul McCartney qui a appelé en décembre, en marge du sommet de Copenhague, à une journée hebdomadaire sans viande pour lutter contre le réchauffement climatique. Cet appel avait suscité une levée de boucliers chez les éleveurs (...) ».

### Mobilisation contre le « décret cantines »

En partenariat avec d'autres associations, L214 a énergiquement réagi contre le décret et l'arrêté « restauration scolaire » : courriers aux autorités, communiqués de presse, rassemblements de protestation (Paris, Marseille, Metz, Lyon), sans oublier la voie juridique : un recours en annulation a été déposé le 2 décembre devant le Conseil d'État.

Les enjeux sont énormes pour les animaux ; les intérêts en jeu sont énormes pour les industries de productions animales. Faisons que les premiers ne soient pas sacrifiés aux seconds.

Un décret et un arrêté publiés au Journal officiel le 2 octobre 2011 imposent la présence de protéines animales (viande, poisson, fromage ou œufs) dans le plat principal de chaque repas servi dans les restaurants scolaires. Ils imposent de surcroît que chaque menu comporte un produit laitier.

Les communes qui proposent chaque jour un menu alternatif végétarien (comme Strasbourg) ou sans viande (comme Lyon ou Marseille) sont désormais en infraction. C'est aussi un coup d'arrêt aux initiatives locales d'accroissement de la part des végétaux dans les repas fournis aux élèves.

### Manger du malheur à tous les repas

Les rivières de lait que les écoliers sont tenus d'engloutir sont faites du sang des veaux et de la peine des vaches. Pour maintenir la lactation, les vaches sont inséminées artificiellement chaque année. Dans la majorité des cas, leur petit leur est arraché à la naissance. Il part à l'abattoir après quelques mois d'engraissement, sans avoir connu l'affection et la protection de sa mère. Les niveaux imposés de consommation de viande, poisson ou œufs ne peuvent être atteints

Une page pour s'informer et agir : [www.L214.com/restauration-collective-scolaire](http://www.L214.com/restauration-collective-scolaire)

# Poules pondeuses en « cages 2012 »

## De l'élevage en batterie pur et dur

**En 2012 sont entrées en vigueur de nouvelles normes pour les élevages de poules en cages, destinées en principe à améliorer le bien-être des oiseaux. L214 a enquêté dans les élevages. Nul « bien-être » à l'horizon. Les cages 2012 n'ont rien de prisons 4 étoiles.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la directive européenne sur la protection des poules pondeuses adoptée en 1999 est entrée en application. Elle exige une augmentation de la taille des cages et la mise en place de quelques aménagements.

### Que prévoit la directive ?

Avant 2012, les poules disposaient d'une surface équivalente à une feuille A4 (550 cm<sup>2</sup> de surface par poule) et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, elles doivent disposer d'une surface supplémentaire d'un peu plus de 2 tickets de métro (600 cm<sup>2</sup> de surface utilisable par poule). Les aménagements exigés sont : un nid, une litière permettant le picotage et le grattage, un perchoir et un dispositif pour le raccourcissement des griffes.

### Misère à tous les étages

L214 a mené une enquête dans une dizaine d'élevages pour comparer la condition des animaux dans les cages avant et après 2012. Il s'avère que les aménagements, quand ils sont en place (jamais vu pour la litière), ne correspondent pas au sens des mots tels qu'on les utilise habituellement. Le « nid » est constitué par des lamelles de plastique qui pendent du plafond sur un sol grillagé, délimitant un espace de ponte. Le perchoir est constitué par une baguette suspendue à 3 cm au-dessus du sol de la cage. Un bout de papier de verre collé dans un coin de la cage fait office de raccourcisseur de griffes.



### L'élevage en batterie pérennisé

Cette nouvelle réglementation ne sonne donc en rien la fin de l'élevage en batterie. Bien au contraire, les nouveaux investissements réalisés par les éleveurs ont conduit à concentrer et augmenter la taille des élevages. Il n'est plus rare aujourd'hui de trouver des élevages en batterie comptant 200 000 poules. En France, 8 poules sur 10 vivent dans ces mornes hangars entassées dans ces cages, sur un sol grillagé. Elles ne connaîtront jamais rien d'autre.

### Que faire ?

Manifestement, il ne faut pas compter sur cette nouvelle réglementation pour sortir les poules des cages. L'enquête de L214 a été très largement relayée dans les médias et a permis d'éviter la diffusion d'un message trompeur sur le « bien-être » assuré aux poules par les nouvelles normes. Il faut maintenant que la large désapprobation qu'inspire l'élevage en batterie se concrétise dans la réalité.

Concernant les œufs « coquille », il est simple au niveau individuel de boycotter les œufs de batterie grâce à l'étiquetage et au code apposé sur chaque œuf : code 3 pour l'élevage en cages, code 2 pour l'élevage au sol sans accès à l'extérieur, code 1 pour l'élevage plein air (au sol avec accès à l'extérieur) et code 0 pour l'élevage biologique (au sol avec accès à l'extérieur). Il est également possible de diminuer sa consommation d'œufs ou, mieux encore, d'adopter un régime végétalien.

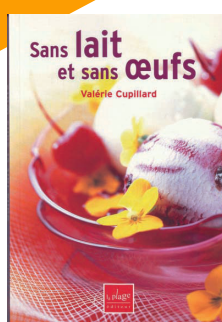
Par ailleurs, en suivant l'exemple de nos voisins européens, L214 appelle les supermarchés à bannir de leurs rayons les œufs issus de poules élevées en cage. Là, les progrès peuvent être rapides et massifs ! Suivez le guide...

## Se nourrir sans faire souffrir

Besoin d'information sur une alimentation savoureuse et équilibrée sans produits animaux ? Le site et la boutique de L214 mettent des ressources à votre disposition



44 pages, 3€



160 pages, 13€

# Monoprix

## Les œufs de batterie ça suffit !

Les choix de la grande distribution jouent un rôle majeur dans l'orientation des achats des consommateurs. L214 incite Monoprix à donner l'exemple en devenant la première enseigne française à abandonner les œufs de batterie.



Le groupe Monoprix affiche un engagement fort pour le développement durable. En mars 2010, une délégation d'associations (dont L214) a rencontré une partie de la direction de Monoprix pour inciter le groupe à prendre position en faveur du bien-être des animaux en élevage et à accroître son offre d'alternatives végétales. Parmi les propositions présentées par les associations, l'enseigne se montra intéressée par celle consistant à bannir les œufs de poules élevées en cages.

Après un an et demi d'encouragements et de relances émanant des associations, les œufs de batterie étaient toujours en vente chez Monoprix. En octobre 2011, L214 a donc décidé d'entamer une campagne de sensibilisation des clients et du public pour convaincre la chaîne d'agir.

### Comités d'accueil à l'entrée des magasins

Dans de nombreuses villes, des bénévoles se mobilisent. A Paris, Toulouse, Lyon, Nantes, Castres, Rennes, Lille, Strasbourg, Quimper, Lorient, Auray, Marseille, Montpellier, Amiens, Vannes, Nancy, des militants exposent à l'entrée des magasins Monoprix des pancartes montrant des poules en batterie. Les passants sont invités à signer des cartes postales demandant l'abandon des œufs de poules en cage et adressées au PDG de l'enseigne.

Au terme d'une quarantaine d'actions, près de 10 000 cartes ont déjà été récoltées et expédiées au siège de Monoprix.

### L214 assiège le siège de Monoprix

Le 12 janvier, une équipe de L214 s'est rendue en compagnie des caméras de France 3 devant les bureaux du siège de Monoprix à Clichy pour attirer l'attention des employés sur la cruauté de l'élevage en batterie. Accompagnés de notre poule géante et donnant de la voix à l'aide d'un mégaphone, nous avons pu toucher un personnel visiblement sensible au sort des poules en batterie.

### Votre avis les intéresse !

L'attention des médias, l'attitude positive et ouverte des clients, des employés et de certains directeurs de magasins suggèrent que nos actions ne sont pas vaines et nous font redoubler d'espoir. Nous pensons pouvoir convaincre

la chaîne de cesser définitivement de proposer des œufs de poules élevées en cages. Cet engagement est à portée de main, comme le montre la situation d'autres pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni) où même des enseignes du hard-discount ont supprimé les œufs de batterie. Vous pouvez nous y aider ! Une panoplie d'actions est possible : n'hésitez pas à consulter notre page [www.L214.com/monoprix](http://www.L214.com/monoprix) pour y piocher des idées. Vous pouvez par exemple contacter le service consommateur, laisser un message sur la page Facebook de Monoprix, faire signer des cartes-pétitions (disponibles dans la boutique de L214). Et si Monoprix est implanté près de chez vous, n'hésitez pas à organiser ou à participer à des actions devant les magasins : renseignez-vous sur [www.L214.com/agenda-evenement-animaux](http://www.L214.com/agenda-evenement-animaux) ou contactez-nous à [contact@L214.com](mailto:contact@L214.com). Faites savoir à Monoprix que pour vous, ça compte !

## Dans la presse...

Extrait de « Les poulaillers français mis à l'amende », *Le Parisien*, 4 janvier 2012 :

« Si tous les distributeurs sont concernés, c'est surtout Monoprix qui se trouve dans la ligne de mire des associations. "L'enseigne se vante d'être dans le bio. Elle doit donner l'exemple. Aujourd'hui, 80% des Français jugent inadmissible de laisser des poules dans de telles conditions, relève Brigitte Gothière (porte-parole de L214). Nous irons manifester devant son siège social le 12 janvier, pour le lui rappeler" ».



# Foie gras ou faux gras ? A quand la fin des fêtes barbares ?

© L214

**Fin 2011, des militants se sont mobilisés pour informer les habitants de leur ville sur la réalité du gavage. L214 a mis l'accent cette année sur l'illégalité de la majeure partie du foie gras commercialisé en France. Pour l'avenir, le Faux Gras de GAIA pourrait changer la donne.**

## LUSH fait un don à L214

En septembre dernier, la société de cosmétiques non testés sur les animaux LUSH a organisé une opération de sensibilisation à la souffrance des canards et des oies gavés, au profit de la campagne Stop Gavage de L214. Grâce à elle, 2000 euros ont été récoltés et reversés à L214.

Difficile de contrer la tradition *made in marketing* du foie gras aux tables de fêtes de fin d'année. La grande majorité des Français en consomment à cette occasion. Pourtant, *quand ils pensent aux conditions de sa production*, ils réalisent la maltraitance inhérente au gavage. Selon un sondage effectué en novembre 2009, 63% d'entre eux estiment que le gavage fait souffrir les oies et canards et 44% seraient favorables à son interdiction. Tout l'art de la com' déployée par l'industrie du foie gras consiste à faire qu'ils n'y pensent pas. Avec des moyens financiers infiniment moindres, la protection animale se mobilise pour qu'ils y pensent.

### Opération 50 000 tracts

Début décembre, L214 lançait l'opération « 50 000 tracts contre le gavage distribués avant Noël ». Les militants n'ont pas manqué pour le relever. Dans plusieurs villes, les actions de sensibilisation comportaient en outre de grands visuels, des vidéos, ou s'appuyaient sur des saynètes saisissantes. Quelles réactions à ces actions de rue ? Quelques personnes préfèrent ne pas savoir et détaient en lançant « le foie gras c'est trop bon ! ». La plupart se montrent réceptives. L'émotion de certains passants découvrant les images de gavage est évidente. Ils n'avaient *jamais pensé* que le foie gras c'était ça.

### Du foie gras illégal plein les rayons

Cette année, la majeure partie du foie gras commercialisé était non conforme à la réglementation européenne. En effet, 85% des exploitations françaises continuent d'utiliser des batteries de cages individuelles, interdites depuis le premier janvier

2011. L214 a alerté les médias sur cet état de fait et mené une opération coup de poing dans une grande surface de la région parisienne. À la suite de quoi, plusieurs grands titres de la presse écrite ont repris le thème de la violation de la réglementation en vigueur par les gaveurs français.

### Le Faux Gras fait un tabac

Pour la troisième année consécutive, l'association de protection animale belge GAIA a mis en avant son Faux Gras, une alternative au foie gras 100% végétale. Largement présent dans la grande distribution en Belgique, le Faux Gras connaît un succès croissant : en 2011, 160 000 pots ont été mis en vente. En France, cette alternative était introuvable, hormis sur la boutique en ligne de L214. Sans aucune campagne de publicité, les 1500 unités disponibles ont été écoulées en 3 semaines et l'association a dû mettre le produit en rupture de stock.

### Faciliter le comportement éthique

Savoir, mais vaguement, que les éleveurs rendent sciemment malades des oies et canards pour produire du foie gras ne suffit pas à freiner la consommation. La mise sur le marché d'un substitut peut aider à y parvenir. Le Faux Gras n'est pas une imitation du foie gras. C'est un produit gourmand qui remplit la même fonction sociale : un produit festif servi en certaines occasions.

Pour qu'en France aussi il devienne plus facile de concilier exigences éthiques et habitudes sociales, il faut que le Faux Gras soit distribué dans les grandes surfaces. Y parvenir sera notre prochain défi !

# Politique et animaux

## Demain les animaux voteront ?



**Les animaux ne votent pas. Pourtant, ils ont une opinion sur ce qu'ils ne veulent pas qu'on leur fasse et sur la manière dont ils aimeraient mener leur vie. Que faire pour qu'ils cessent d'être exclus des choix politiques qui les concernent, alors même que ces choix sont souvent pour eux question de vie ou de mort ?**

La retentissante absence de la question animale dans le champ politique ne sera pas surmontée en un jour. Cependant, des initiatives encourageantes se mettent en place pour les mois qui viennent. Quelques exemples.

### Rassemblements citoyens

Le 11 février, le CRAC et l'ensemble des associations (dont L214) réunies dans le collectif « Non à la honte française » appellent à une manifestation à Paris pour l'abolition de la corrida, un spectacle de mort désapprouvé par une large majorité des Français ([www.patrimoine-corrída.fr](http://www.patrimoine-corrída.fr)).

Le samedi 24 mars, à Nîmes, de nombreuses associations de protection animale (dont L214) appellent à une manifestation unitaire sur le thème « Nos voix pour les animaux » ([www.nos-voix-pour-les-animaux.fr](http://www.nos-voix-pour-les-animaux.fr)).

### Politique-animaux.fr

Aux côtés d'autres associations, L214 a créé un nouvel outil pour identifier les positions des personnalités du monde politique vis-à-vis de la protection des animaux. En améliorant la visibilité des attitudes de nos élus et candidats, le site politique-animaux veut faciliter l'accès du public à l'information, confronter les élus à leurs actes et paroles, et faire émerger la question animale dans les politiques publiques.

### Les présidentielles d'abord

Avouons-le : le site politiques-animaux.fr en est encore à sa genèse, mais l'imminence des élections nous fait presser le pas. Priorité est donc donnée aux candidats aux présidentielles de mai 2012 et à leurs points de vue.

A terme, politique-animaux.fr rassemblera des interventions en hémicycle, des propositions de loi, des déclarations à la presse ou encore des réponses directes des candidats aux citoyens.



Le site veut aussi encourager et faciliter les échanges entre les citoyens et leurs représentants.

### Briser la loi du silence

Il est temps de rompre avec l'habitude de voir les animaux systématiquement relégués à l'arrière plan des dossiers qui les concernent, y compris quand l'opinion souhaite voir leurs intérêts pris au sérieux. En France, 79% des citoyens sont opposés à la chasse à courre, 72% désapprouvent l'abattage des animaux sans étourdissement préalable, 83% estiment que les cages sont incompatibles avec des conditions de vies décentes pour les poules... Où sont les responsables politiques disposés à abolir ces pratiques ?

En ces temps où fleurissent les sites de campagne et réunions électorales, nous pouvons aussi nous adresser directement à ceux qui sollicitent nos suffrages, leur faire savoir que les animaux comptent pour nous et que nous attendons des engagements fermes de leur part.

A travers nous, demain, les animaux voteront !

# Carnage dans les abattoirs de chevaux

## Des fournisseurs de la France épinglés

**Un scandale éclabousse des fournisseurs de l'Europe en viande chevaline. L214 a diffusé en France les images tournées en caméra cachée par des défenseurs canadiens des chevaux.**

Une enquête récente filmée dans l'abattoir québécois « Les Viandes de la Petite Nation » montre de nombreux chevaux victimes d'étourdissements ratés. Le personnel s'y prend à plusieurs reprises et jusqu'à 11 fois sur des animaux en souffrance. Le vétérinaire est absent du poste d'étourdissement : en 48 heures, son temps de présence se résume à 3 minutes et demie.

En 2010, une précédente enquête avait été menée dans deux autres abattoirs canadiens fournissant le marché français, Bouvry et Viandes Richelieu. Sur les images on voit des chevaux tirés au fusil de façon imprécise par un personnel nonchalant. Pour certains équidés, l'agonie dure plusieurs minutes, et deux chevaux reprennent conscience alors qu'ils sont suspendus.

Les normes européennes s'appliquant à l'abattage s'imposent pourtant aux pays tiers fournissant l'UE. L'étourdissement devrait être immédiat et indolore. Mais comme d'autres enquêtes

l'ont démontré, la réglementation est souvent ignorée dans les abattoirs.

La Coalition canadienne pour la défense des chevaux dénonce par ailleurs l'absence de traçabilité de la filière. Des substances interdites semblent être administrées aux chevaux destinés à la boucherie. C'est le cas de la phénylbutazone, qui provoque des dégâts chez l'humain qui en consomme à travers des produits animaux.



© CDHC



© CDHC

**Agir** Demandez à l'Union européenne de suspendre ses importations de viande chevaline du Canada. L'Europe (la France en particulier) est le principal client du Canada. Écrivez au Commissaire européen John Dalli : [john.dalli@ec.europa.eu](mailto:john.dalli@ec.europa.eu)

**Voir les vidéos d'enquête**  
[www.L214.com/chevaux/enquete-canada](http://www.L214.com/chevaux/enquete-canada)

Découpez le coupon ci-dessous et renvoyez-le à : **L214 - B.P. 96 - 69672 BRON CEDEX - France**

## SOUTENIR L214

**Je souhaite soutenir l'association L214 dans son action...**

- Je m'abonne** à *L214 Mag* (1 an soit 3 numéros)
- Je m'abonne à *L214 Mag* **pour le diffuser** (10 exemplaires de chaque)
- Je soutiens l'action de L214 par **un don** :  **15€**  **30€**  **50€**  **100€** ..... €
- J'adhère** à l'association L214 avec la formule suivante :
  - Membre adhérent **25€**  Bienfaiteur **80€**
  - Tarif réduit si moyens de même **12 €**  Recevoir un reçu fiscal\*

\*66% de votre don sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20% de vos revenus. Un reçu fiscal vous sera adressé au début de l'année prochaine, il suffit de cocher la case ci-contre.

**Je règle par** : chèque à l'ordre de l'association L214 ou sur **la boutique** <http://boutique.L214.com>

Mme  Mlle  M.  
 Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse complète : .....  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : .....  
 E-mail : ..... Téléphone : .....